

PERSPECTIVES

Société par actions simplifiée
Au capital de 715 830 euros
Siège social : 16 rue des Taillées,
79180 CHAURAY
851 158 402 RCS NIORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 juin 2025,
A 10 heures,

Les associés de la Société PERSPECTIVES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Sont présentes :

- La société ATELIERS M.B, représentée aux présentes par Madame Marie Béatrice SIMONIN, en qualité de Présidente, titulaire de 390 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société Octobre 74 conseils, représentée aux présentes par Monsieur Pierre RAVENEAU, en qualité de Président, titulaire de 725 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 115 actions sur les 1 115 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre RAVENEAU, en sa qualité de Président de la société Octobre 74 conseils, Présidente de la Société.

Madame Marie Béatrice SIMONIN est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Transfert du siège social de la Société,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 16 rue des Taillées, 79180 CHAURAY au 9 rue du Petit Blanc, 79000 NIORT, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **9 rue du Petit Blanc, 79000 NIORT.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

Signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

La société ATELIERS M.B
Représentée par Marie Béatrice SIMONIN

La société Octobre 74 conseils
Représentée par Pierre RAVENEAU